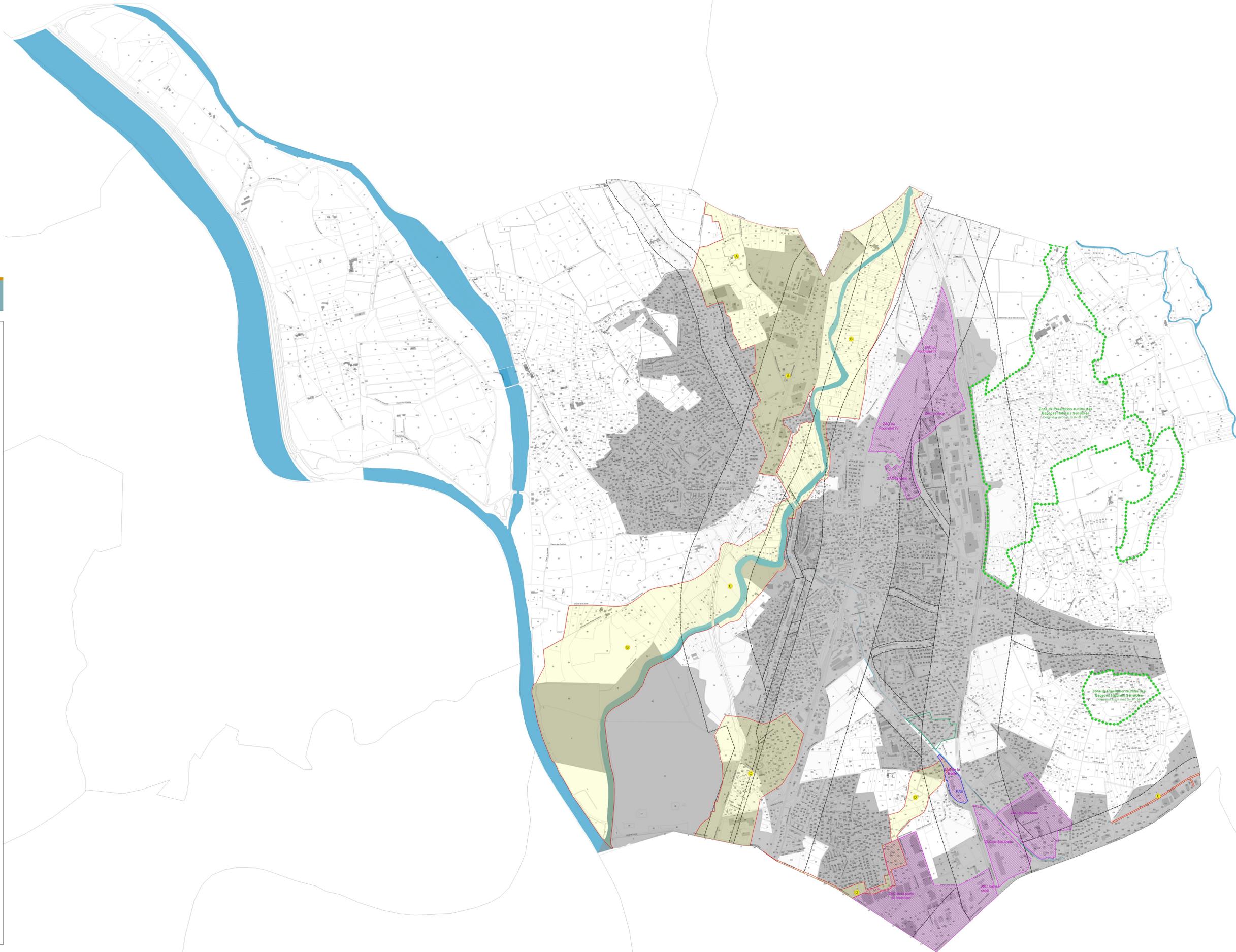


## Plan Local d'Urbanisme

Plan des périmètres à titre informatif

PLU arrêté le 27 mars 2025



### Légende :

- Périmètre de droit de préemption urbain (DPU)
- Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE)
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Espace naturel sensible de département (ENS)
- Empreinte des zones de bruit
- Périmètre de projet urbain partenarial (PUP)
- Périmètres au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme se décomposant comme suit:
  - A : périmètre d'étude instauré par la CCPSO sur le quartier de la Maladrerie par délibération du 20 mai 2010.
  - B : périmètre d'étude du projet de travaux publics localisés de l'ancien sur les terrains de bidonvilles et Sorgues pris en considération par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Isère du 15 février 2005.
  - C : périmètre d'étude du projet d'aménagement de la RN7 entre Sorgues et le Pontet instauré par arrêté préfectoral n°1201 du 31 mai 2001.
  - D : périmètre d'étude de la troisième tranche du Canal de Vaucluse pris en considération par délibération du Syndicat Mixte de l'aménagement, la gestion et l'entretien du Canal de Vaucluse en date du 10 avril 2007.
  - E : périmètre d'étude du projet de voirie structurante de la zone commerciale de la Marguerite pris en considération par la CCPSO le 27 mai 2004.

